

Troisième Prépa-Pro	Histoire Séquence I : La Première Guerre mondiale (1914-1918)	Fiche Prof
----------------------------	--	-------------------

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

Séance 5 : Le génocide des Arméniens

Avant la guerre, près de deux millions d'Arméniens constituent une minorité chrétienne dans l'Empire ottoman. En 1915, le gouvernement turc les accuse de complicité avec les Russes, contre lesquels l'empire est en guerre, et déclenche contre eux une violence exterminatrice.

-Quelles formes prend la violence de masse à rencontre des Arméniens ?

Objectif : Décrire et expliquer le génocide des Arméniens

Socle commun : - Connaître les grands traits de l'histoire de l'Europe.

Vocabulaire :

Déportation : déplacement forcé de population.

Génocide : extermination intentionnelle et systématique de tout un peuple.

Document 1 : Chronologie

-1908 : Le parti des Jeunes-Turcs arrive au pouvoir dans l'Empire ottoman.

-1913 : L'Empire ottoman doit se retirer des Balkans.

-1914 : (octobre) Entrée en guerre de l'Empire ottoman aux côtés des puissances centrales.

-1915 : Génocide arménien : avril à juillet : Massacres et déportation des Arméniens des provinces orientales d'Anatolie

-juillet à octobre : Déportation des Arméniens des autres provinces de l'Empire.

-1918 : Défaite militaire et effondrement du régime Jeune-Turc.

Document 2 : Le contexte de la guerre

«En 1915, certains faits arrivés sur le théâtre de la guerre du Caucase* ont fourni très à propos au gouvernement turc le prétexte pour se ruer d'abord, comme des fauves déchaînés., sur les Arméniens des provinces orientales. C'est ce que Ton a appelé ensuite "le rétablissement de l'ordre dans la zone de guerre par des mesures militaires, rendues nécessaires par la connivence avec l'ennemi, la trahison et le concours armé de la population". Les premières centaines de milliers de victimes arméniennes en furent le résultat. Mais ce ne fut pas tout, malheureusement ! Le gouvernement turc est allé plus loin, bien plus loin. Car il visait le peuple arménien tout entier.

On découvrit une conspiration générale des Arméniens de l'Empire ottoman. C'était seulement par une pareille falsification cynique que le gouvernement pouvait atteindre son but, l'extirpation de toute la race arménienne. »

HARRY STUERMER, correspondant allemand du journal Kölner Gazette, Deux ans de guerre à Constantinople, 1917. Cité par G. CHALLAND et Y. TERNON, 1915, le génocide des Arméniens, éd. Complexe, 2006.

**Dans le Caucase s'affrontent les troupes ottomanes et russes.
En janvier 1915, les Ottomans perdent la bataille de Sarikamish.*

Document 3 : Télégramme du gouvernement ottoman

« Il a été précédemment communiqué que le gouvernement a décidé d'exterminer tous les Arméniens habitant en Turquie. Ceux qui s'opposent à cet ordre ne pourront plus faire partie de l'administration. Sans égard pour les femmes, les enfants, les infirmes, quelque tragiques que puissent être les moyens de l'extermination, sans écouter les sentiments de la conscience, il faut mettre fin à leur existence. »

*Télégramme de Talaat Pacha (ministre de l'Intérieur)
envoyé au gouverneur de la province d'Alep, 15 septembre 1915.*

Document 4 : L'espace du génocide



Document 5 : Un convoi de déportés

« Notre caravane comptait trois mille personnes. Après six jours de marche, elle arriva à Dalbadan-Gumuchkaneh ; au cours de ce voyage, les Turcs nous avaient pillés ; arrivés à l'étape, les gendarmes et les policiers armés jusqu'aux dents nous attendaient. Nous fûmes emprisonnés dans une écurie où les chefs des tchéta¹ vinrent nous tourmenter par tous les moyens : les femmes furent fouillées et plusieurs violées.

Le lendemain, nous nous mîmes en route et, chaque jour faisant une randonnée de 10 heures, affamés, en loques, nous arrivâmes à Erzinghian, où une scène horrible s'offrit à nos yeux : la terre était jonchée de têtes coupées, de membres humains épars, de chevelures de femmes. Pendant des journées entières, nous continuâmes notre marche en longeant l'Euphrate, dont les eaux lentement charriaient des cadavres humains. Il nous était défendu de nous désaltérer. La rivière coulait tout près de nous mais malheur à celle qui se penchait pour étancher sa soif ! La balle d'un gendarme la terrassait aussitôt. »

Témoignage de Nvart Mahokian en 1920, cité par Annick Asso, *Le Cantique des larmes*, La Table Ronde, 2005.

1. Détenus libérés des prisons, à la solde du gouvernement.

Document 6 : Photos du massacre (voir blog)

Document 7 : Une estimation du génocide

Arméniens vivant dans l'empire ottoman en 1914	1 800 000
Assassinés sur place :	600 000
Morts en cours de déportation :	600 000
Réfugiés au Caucase russe :	200 000
Survivants :	
- qui ont pu rester chez eux	150 000
- enfermés dans des camps ou cachés	150 000
- placés dans des maisons turques et des orphelinats	100 000

L'Histoire, n° 187, avril 1995.

I – Découvrir et mettre en relation :

- 1) Doc. 4 : Dans quelle région de l'Empire ottoman les Arméniens vivaient-ils ?
 - La minorité arménienne vit au Nord-Est de l'empire ottoman.
 - Une partie de celle-ci vit également dans la région du Caucase russe. Les Arméniens vivent ainsi sur le front Est, là où Turcs et Russes s'affrontent à partir de l'été 1914.
- 2) Docs 2 et 3 : Quelle est, d'après les auteurs, l'origine des violences contre eux ?
 - C'est le ministre de l'Intérieur en personne qui donne l'ordre « d'extermination » des Arméniens. Tout fonctionnaire ou partie de la population ottomane qui contreviendrait à cet ordre serait sévèrement sanctionné.
 - Le gouvernement turc justifie les violences à l'encontre des Arméniens en mettant en avant l'idée d'une « connivence » entre Arméniens et Russes, d'une « trahison » des Arméniens.
 - Le texte parle de « falsification » et de prétexte pour « l'extirpation de toute la race arménienne », c'est-à-dire de génocide.
- 3) Docs 5, 6 et la carte, comment se fait l'extermination ?
 - L'extermination se déroule en plusieurs étapes.
 - D'abord l'arrestation systématique des Arméniens, leur déportation, à pieds, vers des centres de massacres organisés vers le Sud, puis, pour les survivants de ces marches forcées, qui concernent hommes, femmes et enfants, leur internement dans des camps de concentration autour d'Alep.
- 4) Document 5 : a. Quelle est la nature du texte et de quand date-t-il ? b. Quels sont les lieux cités et où se trouvent-ils (voir doc. 4) ? c. Comment les Arméniens du convoi sont-ils tués ? d. Qui sont les acteurs des persécutions ?
 - Ce document est le témoignage, en 1920, d'un rescapé des marches forcées de la déportation qui a pu échapper au massacre.
 - Son récit montre son arrestation dans le Nord du pays, vers la région de Trebizonde et sa déportation, à pied, vers le Sud.
 - Le témoignage évoque des « têtes tranchées », des corps démembrés, des assassinats par balles pour des motifs futiles.
 - Les gendarmes, les policiers, d'anciens détenus sont les acteurs des persécutions.
- 5) D'après le tableau, quelle part des Arméniens de l'Empire ottoman a été massacrée ? Comment certains ont-ils pu échapper au massacre ?
 - Les deux tiers des Arméniens présents en Turquie ont été assassinés soit sur place, soit au cours de leur déportation, soit 1,2 million de personnes de tous âges.
 - Un tiers a pu échapper à la volonté génocidaire du gouvernement turc en prenant la fuite dans le Caucase frontalier ou en se cachant en Turquie.

II – Mettre en relation :

Décrivez et expliquez le génocide des Arméniens comme un exemple de violence de masse durant la Première Guerre mondiale.

Méthode : Pour décrire et expliquer un génocide

- Je précise qui sont les acteurs du génocide et leurs motivations.
- Je montre par quels moyens le génocide est perpétré.

- Le génocide des Arméniens commence en 1915. Il est organisé par les autorités gouvernementales turques qui profitent d'une défaite militaire face aux Russes pour mettre en cause la population arménienne, déjà persécutée depuis la fin du XIX^{ème} siècle.
- Les arrestations et déportations concernent tous les Arméniens présents en Anatolie orientale et à Constantinople.
- Ils sont très nombreux à être assassinés sur place ou meurent au cours de la déportation. Au total, 1,2 million de personnes sont ainsi massacrées. Le vocabulaire employé par les autorités montre qu'il s'agit d'un génocide.
- Le ministre de l'Intérieur précise que « le gouvernement a décidé d'exterminer tous les Arméniens habitant en Turquie ».

Voir documentaire sur le génocide arménien (ddur externe)